

CHAMPIONNAT DU FINISTERE TOUTES CATEGORIES 2019

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental des Echecs du Finistère organise le Championnat du Finistère toutes catégories 2019, du Samedi **13/10/2018** au Samedi **27/04/2019**.

Ce tournoi est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A pour la saison en cours dans un club du Finistère. La licence A peut être prise sur place lors du pointage.
- Avoir obligatoirement réglé ses droits d'inscriptions en se présentant au pointage de la première ronde, dans les délais impartis

Ce tournoi est **homologué FIDE** sous les numéros **46232** (pour les rondes 1 à 3).

Des demandes d'homologation supplémentaire N° à **venir** (pour les rondes 4 à 6) et N° à **venir** (pour la ronde 7) seront effectuées en temps utile par l'organisateur.

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement (non classés) reçoivent un ELO estimé en fonction de leur catégorie d'âge :

- 1399 pour les seniors (les séniors Plus (50 à 64 ans avant les 1^{ER} janvier) et les vétérans)
- 1399 pour les juniors ;
- 1299 pour les cadets ;
- 1199 pour les minimes et les benjamins ;
- 1099 pour les pupilles ;
- 1009 pour les poussins et les petits poussins.
- Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE (88^{ème} congrès de Goynuk (Antalya, Turquie), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018).

Les appariements se font au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE) (forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre (selon la FIDE)).

Sont appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui ont fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Sont appariés aux rondes suivantes tous les joueurs qui sont présents à ces rondes en se faisant pointer avant 14h, auprès de l'organisateur (Michel LE DU).

Les appariements et classements sont assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.4.).

Article 3 : Cadence

Cadence : 40 coups / 1h30' puis 30mn avec un incrément de 30s par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

- Clôture des inscriptions : 13/10/2016 à 14h
- Dates et horaires des rondes :

1ère ronde	samedi 13/10/2018	Fouesnant,
2ème ronde	samedi 24/11/2018	Saint Divy,
3ème ronde	samedi 08/12/2018	Lesneven,
4ème ronde	samedi 12/01/2019	Quimperlé,
5ème ronde	samedi 02/02/2019	Brest,
6ème ronde	samedi 23/03/2019	Guipavas,
7ème ronde	samedi 27/04/2019	Quimper, Maison Départementale des Sports

- Cérémonie de remise des prix : **samedi 27/04/2019, à 19h, à Quimper**

La localisation exacte des salles de jeu sera communiquée, avant chaque ronde, sur le site internet du CD29 : <http://free.cdechecs29.fr/>

Les joueurs qui ne disposent pas d'accès à internet devront prendre contact avec l'organisateur de la compétition (Michel LE DU) dont les coordonnées sont indiquées à l'article 5.

Ouverture des salles : 1 heure avant le début des rondes.

Accueil et pointage des participants de 13h30 à 14h.

Début des parties : 14h30.

Tout joueur absent à la première ronde pourra être apparié à la ronde 2 avec 0 (zéro) point, à condition d'avoir prévenu l'organisateur de son absence avant le début de la première ronde.

Les clubs recevant les différentes rondes devront prévoir la participation d'un joueur pour cette ronde, non déjà inscrit au tournoi, afin d'éviter que la ronde ne se dispute avec un nombre impair de joueurs.

Ce joueur devra dans la mesure du possible avoir un classement ELO compris entre 1300 et 1400.

Article 5 : droits d'inscription et prix

Droits d'inscriptions : Adultes : 16 € Jeunes : 8 €

Clôture des inscriptions : 14/10/2017 à 14h

Les demandes d'inscriptions doivent être communiquées à :

Michel LE DU (michel.ledu29@orange.fr)

3 Chemin de Kergadou

29000 QUIMPER

N° téléphone : 06 37 71 10 45

La liste des prix sera affichée dans la salle de tournoi, avant le début de la dernière ronde. Le premier ou la première au classement général sera sacré champion ou championne du Finistère toutes catégories 2019 et recevra un trophée en plus de son prix. Dans le cas où un champion est désigné, la première féminine du tournoi sera proclamée championne du Finistère toutes catégories 2019.

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis à la place. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant les meilleurs départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit.

En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux (1^{er} jeunes, 1^{ère} féminines, 1^{er} vétérans, ...).

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0). Le départage entre les ex aequo est effectué, dans l'ordre, par le Buchholz tronqué, puis par le Cumulatif, puis enfin par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Sans objet, car les appariements de chaque ronde sont effectués en tenant compte des joueurs effectivement présents.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie, signés par les deux joueurs, à la table d'arbitrage. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule.

Article 9 : nullité par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. **Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups et avoir joué au minimum 1 heure, au total des deux joueurs.**

Si un pat ou une position morte (aucun mat ne peut se produire par une suite de coups légaux) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion (art. 9.3), alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 10 : Rappels

Les téléphones mobiles ainsi que tout appareil électronique de communication ou d'aide au jeu d'échecs ne sont pas admis dans l'aire de jeu. Si le téléphone mobile d'un joueur émet un son dans l'aire de jeu, le joueur en question perd la partie (zéro point). Le résultat de l'adversaire est déterminé par l'arbitre.

La notation des parties sur les feuilles adaptées, distribuées par l'organisation, est obligatoire durant la totalité de la partie.

Tout joueur perd la partie au second coup illégal.

Pour constater un coup illégal, son adversaire doit arrêter la pendule et appeler l'arbitre.

Au premier coup illégal, l'arbitre inflige une pénalité au contrevenant.

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,

Si l'arbitre a des soupçons envers un joueur, le joueur incriminé doit se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès du Directeur des sanctions si les faits sont avérés.

Les photos avec flash ne sont acceptées que durant les dix premières minutes des rondes.

Les joueurs doivent avoir une attitude convenable.

Les analyses et les blitz sont interdits dans la zone de jeu.

Interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie.

Eviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu.

Dans la mesure du possible les buvettes éventuelles sont installées loin de la zone de jeu.

Toute dégradation peut entraîner une exclusion du tournoi.

Tout contrevenant peut recevoir un avertissement oral ou écrit. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'aire de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace Boissons (buvette) ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter l'aire de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.

Les pendules doivent être manipulées avec précaution.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitre principal est M. Laurent LECORNU (Arbitre Elite 1).

Article 12 : Jury d'appel

Les décisions de l'arbitre sont irrévocables et sans appel. Aucun jury d'appel ne sera donc constitué.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal : Laurent LECORNU
DU

L'Organisateur : Michel LE